

LA GRANDE RANDONNÉE VERS PARIS

DOSSIER AMBASSADEUR.DRICE



ÊTRE AMBASSADEUR-DRICE de L'ITINERANCE

DÉFINITION

Etymologie du mot :

Personne qu'on envoie pour faire quelques messages.

Personne chargée d'une mission et /ou de messages, qui s'engage dans un défi personnel et collectif et qui représente la fédération, sur un temps limité.

Empreinte d'une forme de prestige

POURQUOI DEVENIR AMBASSADEUR.DRICE

Passionné (e) de marche, de randonnée, d'évasion et de découverte, vous êtes déjà un acteur.trice touristique, culturel et sportif.

Vous êtes un.e pratiquant.e de la FFRandonnée pour laquelle vous adhérez à ses valeurs, ses orientations, ses objectifs et vous souhaitez les partager.

Vous souhaitez en faire l'éloge autour de vous tout au long de votre parcours.

COMMENT DEVENIR AMBASSADEUR.DRICE

Chaque comité départemental et/ou régional lance un appel à candidature à ses licenciés.iées et sélectionnera sur des critères communs définis par mesure d'équité. La liste nominative sera envoyée à la fédération.

Une fois sélectionné.e vous adhérez au concept qui suppose l'acceptation des principes d'engagements stipulés dans la Charte.

CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ D'AMBASSADEURS.DRICES

Par définition une communauté un concept de mobilisation, du Faire Ensemble, d'avoir un but et intérêts commun

« La Grande Randonnée vers Paris » avec ses ambassadeurs.drices prend donc tout son sens.

L'ensemble des ambassadeurs.drices retenus.es constituera une communauté disséminée sur l'ensemble des territoires y compris d'Outre-Mer.

Créer une communauté de pratique c'est aussi se mobiliser collectivement pour défendre la biodiversité, l'environnement et le développement durable, inclusion, la santé, la valorisation des sentiers...sur tout le parcours

QUELQUES QUALITES /COMPÉTENCES REQUISES POUR ÊTRE AMBASSADEUR.DRICE

Avoir une connaissance générale du territoire traversé afin de pouvoir échanger avec la population locale.

Avoir une connaissance générale des thématiques portées par la fédération afin de pouvoir en parler au travers de ses messages

Avoir conscience de la notion d'engagement demandée pour réaliser cette mission.

Une démarche d'appartenance partagée.

LA CHARTE de L'AMBASSADEUR.DRICE

Les ambassadeurs.drices, bénévoles volontaires, représentent la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et portent ses valeurs sur l'ensemble du parcours prévu : les 7 lignes de l'itinérance et lors du rassemblement en Ile-de-France. Ils sont un élément indispensable pour la réussite du projet. Il est important de préciser leur mission.

Article 1 : être ambassadeur.drice de la FFRandonnée

Toute personne licenciée de la Fédération Française de la Randonnée peut prétendre au titre d'ambassadeur.drice en candidatant auprès du président ou du coordinateur (comité d'itinérance)) de sa région pour faire, à pied, tout ou partie du parcours défini dans sa région ou son département.

L'ambassadeur.drice s'engage sur une durée et un nombre d'étapes.

Quelques lignes de motivation seront bienvenues.

Le.la candidat.e au titre d'ambassadeur.drice aura déjà pratiqué.e une ou des randonnées itinérantes, sur plusieurs jours,

Il.elle doit être apte à faire des étapes successives d'une moyenne de 20 à 25 km d'efforts par jour.

Il.elle doit être en bonne condition physique.

Lorsque des Personnes à Mobilité Réduite participent à un tronçon, une adaptation sera envisagée par les responsables locaux, n'entraînant pas cependant de retard dans l'enchaînement des étapes

L'arrivée des ambassadeurs.drices est prévue le 10 mai 2024 en Ile de France.

Ils.elles seront accueillis.es par les «équipes franciliennes.

Article 2 : la mission d'ambassadeur.drice

- Faire la promotion de la randonnée pédestre dans les prises de parole
- Afficher son appartenance à la communauté d'ambassadeurs, ambassadrices, présents.es sur tous les territoires.

- Exercer un rôle de représentant.e des valeurs de la fédération traduites dans ses actions de communication, messages.
- Nouer des relations en créant des conditions d'échanges avec les autorités locales, comités départementaux et clubs locaux, population locale, qui l'accueillent.
- Consigner dans un journal de bord son activité et cheminement quotidiens (photos, vidéos, récits, témoignages...)
- Contribuer au développement de la randonnée.
- Avoir une démarche, un comportement Eco-responsable digne et conforme à l'éthique de la fédération et contribue à ce que tous les marcheurs.cheuses soient particulièrement vigilants.es à ce qu'aucun geste ou parole agressive, aucun propos raciste ou sexiste, ne vienne perturber la progression.

Article 3 : modalités de fonctionnement

L'ambassadeur.drice s'engage à respecter le parcours défini par le Comité d'itinérance. Aucune modification du parcours n'est possible sauf cas très exceptionnel (imprévu rendant impraticables la continuité du parcours). Dans ce cas unique, l'ambassadeur.drice devra impérativement prévenir le comité d'itinérance dans les plus brefs délais pour préciser l'adaptation envisagée et avoir la validation de itinéraire bis emprunté.

Une semaine avant le départ de chaque ligne ou bretelle, l'ambassadeur.drice devra télécharger sur son portable tous les documents nécessaires : plan de route daté comprenant les différentes étapes, les libellés des sentiers empruntés, la trace GPX sur l'application Ma Rando sous l'intitulé "La Grande Randonnée vers Paris", ainsi que tous les contacts locaux, les lieux d'hébergement prévus, les manifestations, les rencontres programmées, les principaux numéros de téléphone (*urgence, référents départementaux, référents régionaux, référents nationaux*).

L'ambassadeur.drice veillera à enregistrer la distance parcourue.

Rappel : l'alcool est proscrit lors de l'itinérance et les manifestations organisées.

Article 4 : hébergement et ravitaillement

Ils sont prévus par les organisateurs et responsables de l'itinérance locale empruntée : un pique-nique le midi, hébergement et repas du soir.

L'ambassadeur.drice doit faire montre de communication sur l'ensemble du parcours. Il est en même temps un lien entre les licenciés, les clubs affiliés *et le public*. Cette manifestation ayant un caractère national, un logo sera proposé à toutes et tous. Cet élément de communication, essentiel pour la visibilité et l'identification de « La Grande Randonnée vers Paris », pourra être apposé en de multiples endroits (sacs à dos, vêtements, gourdes, véhicules...)

La visibilité et l'identification de « La Grande Randonnée vers Paris » sont essentielles en termes de représentativité.

Les ambassadeurs.drices ont toute latitude pour créer des conditions d'échanges favorables, en coordination avec les équipes locales, les licenciés, les clubs affiliés et aussi d'autres publics comme les enfants et les néophytes. Les ambassadeurs.drices ont pour mission de représenter la FFRandonnée dans leur région, dans leur département, de véhiculer des messages forts compatibles avec ses valeurs.

Ils.elles doivent donc être à l'écoute et répondre aux médias tout au long du parcours y compris les médias locaux chaque jour.

L'ambassadeur.drice s'engage à tenir un journal de bord et à produire quotidiennement des photos qui lui semblent pertinentes : *le lieu d'hébergement, une photo de groupe « en marche », une photo d'une spécialité de la région traversée, une photo d'un évènement, d'un objet, d'un paysage, d'un témoignage vernaculaire...*

Un ouvrage Témoin de « la Grande Randonnée vers Paris » pourra ainsi être confectionné par tous.

Par souci de sécurité et d'efficacité dans la communication, il y aura toujours au moins 2 ambassadeurs.drices sur l'entièreté du tracé ; un nombre de 10 marcheurs au minimum est souhaitable, comprenant ambassadeurs.drices et accompagnants.

Article 6 : secours

En cas d'accident, il sera fait appel au service de secours le plus proche (pompiers privilégiés). Sauf en cas de refus écrit, l'ambassadeur.drice sera conduit.e si nécessaire vers le centre hospitalier le plus proche, défini par les secours, en privilégiant l'hôpital public.

Une déclaration d'accident est effectuée immédiatement ou au plus tard dans les 2 jours par l'une des personnes accompagnantes, auprès de la Fédération ainsi qu'auprès de l'Assurance en cours de la Fédération.

Article 7 : droit à l'image

Les ambassadeurs.drices acceptent que les photos ou vidéos lors du parcours soient publiées sur tout support de communication dans le cadre du « droit à l'image ». Une attention particulière sera portée sur la prise de photos des différents publics qui accompagnent les ambassadeurs.drices où ces derniers.ières devront s'assurer de leur accord respectif.

➤ M. Mmedésigné(e) au titre d'ambassadeur.drice pour le comité régional de,reconnait avoir pris connaissance de la présente **charte** et s'engage à en respecter les termes.

➤ M. Mmedésigné(e) au titre d'ambassadeur.drice pour le comité régional de reconnaît avoir été

informé des **conditions de prises en charge** ci-dessous et s'engage à les respecter :

- Hébergement
- Restauration
- Déplacements
- Equipement

N° de licence FFRandonnée.....

Fait à Le

Signature de l'Ambassadrice, de l'Ambassadeur

Visa du comité de ligne ou du Président de Région